



Termes de référence

**Etude exploratoire pour le développement d'un
Lieu Accueil Enfants Parents itinérant dans les
départements 75 et 94 (France)**

Espace Petits Pas

Asmae – Association Sœur Emmanuelle

Type de contrat : Consultance

Pays : France, Ile de-France

Jours de consultation : 12

Date limite de candidature : 23/09/2025

Contenu

1.	L'association Asmae.....	3
2.	Description du projet Espace Petits Pas déployé en Seine Saint Denis.....	3
3.	Description de l'étude	4
3.1.	<i>But et objectifs de l'analyse de l'étude</i>	4
3.2.	<i>Résultats attendus de l'étude</i>	4
3.3.	<i>Méthodologie et processus</i>	4
3.4.	<i>Durée estimative et livrables</i>	5
3.5.	<i>Propriété du rapport et confidentialité</i>	5
3.6.	<i>Budget</i>	5
3.7.	<i>Paiement</i>	5
3.8.	<i>Politique de Sauvegarde et de Protection de l'Enfant (PSPE) et Politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH)</i>	5
4.	Compétences requises et procédures.....	6
4.1.	<i>Qualifications souhaitées</i>	6
4.2.	<i>Comment présenter sa candidature</i>	6

1. L'association Asmae

Asmae-Association Sœur Emmanuelle (« Asmae ») est une ONG internationale française et caritative, spécialisée dans le développement de l'enfant et du jeune. Laïque, indépendante et apolitique, elle est ouverte à tous. L'association s'est implantée au fil du temps dans différents pays, elle œuvre actuellement en France et dans autres 7 pays. Asmae a été reconnue d'utilité publique et agit en faveur de l'éducation, de la protection des enfants, de l'insertion socio-économique des jeunes et du vivre ensemble. Elle se donne pour mission de soutenir le développement de l'enfant et du jeune grâce à une approche holistique, de défendre les enfants par la sensibilisation et le plaidoyer, de renforcer les capacités des acteurs locaux, et enfin d'expérimenter, d'essaimer et de diffuser les bonnes pratiques.

2. Description du projet Espace Petits Pas déployé en Seine Saint Denis

En France, Asmae œuvre contre l'isolement et la précarité de nombreuses familles, notamment issues de parcours migratoires. Depuis 2006, elle dispose d'un centre maternel et d'une crèche située à Bobigny. L'Espace Petits Pas, inspiré des maisons vertes de Françoise Dolto, a été créé en 2020 pour répondre à une situation d'urgence sociale. En effet, en Île-de-France, plus de 5 000 enfants de moins de 6 ans vivent dans des hôtels sociaux, dont 1 500 de moins de 3 ans, selon les chiffres du SIAO (2023). Cette solution d'hébergement d'urgence, censée être transitoire, se prolonge parfois de façon durable, faute de perspectives de relogement. Dans ces espaces souvent confinés, les enfants sont confrontés à une absence de stimulation propice à leur développement et la promiscuité peut entraver leur développement psychomoteur.

L'Espace Petits Pas (EPP) a été pensé et créé par Asmae comme un dispositif mobile, qui se déplace dans les différents hôtels sociaux et autres structures du département de la Seine-Saint-Denis (93), accueillant des publics vulnérables ou précarisés.

Le projet EPP a pour objectif d'accompagner les enfants de 0 à 6 ans vivant dans des situations de grande précarité, souvent marquées par l'isolement, l'errance et l'absence de dispositifs adaptés. Pensé dans une logique d'« aller-vers », il propose un espace d'éveil sécurisé, ludique et plurilingue directement sur le lieu de vie des familles, afin de favoriser le développement global de l'enfant et de renforcer les liens familiaux. Cette action précoce vise à offrir aux enfants une première expérience de socialisation et à faciliter une transition apaisée vers la scolarisation. Ces temps d'accueil permettent aussi de soutenir la parentalité dans une logique de coéducation et d'accompagner progressivement les familles vers d'autres dispositifs de droit commun.

Porté par une équipe pluridisciplinaire formée à la posture d'accueillant et à la transculturalité, le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale forte, en lien avec de nombreux partenaires institutionnels, sociaux et culturels. Chaque semaine (selon une tournée hebdomadaire), l'équipe mobile installe un espace d'éveil et de jeu directement dans les hôtels sociaux et structures partenaires. Les séances durent entre deux heures et deux heures et demie. En 2024, 415 séances ont ainsi été proposées dans quatre hôtels sociaux et deux lieux d'accueil de jour, tous situés en Seine-Saint-Denis (communes de Blanc-Mesnil, Montreuil, Rosny-sous-Bois, Romainville, Pantin). L'Espace Petits Pas a ainsi touché 1 499 familles et 2 920 enfants, âgés de 0 à 6 ans.

L'EPP est agréé par la CAF comme Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), qui finance une part importante de son action. Le projet agit en étroite collaboration avec le Samu Social, qui joue un rôle clé en orientant vers les hôtels sociaux où les besoins sont identifiés. Le projet se déploie aussi dans d'autres structures comme Emmaüs Alternatives, la PMI de La Courneuve et la Maison pour tous Hawa Keita.

En plus de la CAF, le projet bénéficie d'autres fonds publics (ARS, Département, Région Ile de France) et privés (Fondation de France, Mustela, etc).

3. Description de l'étude

3.1. But et objectifs de l'étude

L'EPP est un dispositif qui répond de façon efficace aux besoins des enfants et familles en situation de grande précarité dans le 93. Asmae souhaite étendre son intervention à d'autres départements de la région parisienne, pour couvrir des besoins similaires.

Asmae a pré-identifié deux départements potentiels pour étendre son intervention, à savoir le département de Paris (75) et celui du Val-de-Marne (94).

L'association souhaite ainsi faire appel à une consultance externe pour **analyser les possibilités de duplication de l'intervention du projet EPP dans un de ces deux territoires**.

3.2. Résultats attendus de l'étude

Il est attendu du/ de la consultance :

- Une analyse des politiques publiques et tendances du secteur de la petite enfance (en lien avec les enjeux de protection de l'enfance et de parentalité, de cohésion sociale)
- Une analyse des besoins sociaux et médico-sociaux, socio-économiques existants et des publics à cibler (publics migrants ou marginalisés, familles mono-parentales, etc)
- Une analyse de l'offre existante dans les 2 départements ciblés : cartographie des acteurs actifs et des LAEP (itinérants ou non) existants ; zones prioritaires à cibler (QPV, etc)
- L'identification des opportunités de financements institutionnels dans les territoires ciblés : CAF, collectivités (Région, Département, Ville (dont Paris), ARS. Délais, modalités d'obtention et d'instruction, agrément, montant, etc.
- L'identification des opportunités de financements privés.

Cette recherche à la fois théorique et pratique devra aboutir à la formulation d'un diagnostic précis et comparé des besoins et opportunités dans chacun des deux départements, assorti de recommandations pour initier un déploiement de l'EPP dans une de ces zones.

3.3. Méthodologie et processus

Le/la consultant.e proposera ses méthodes et techniques répondant à l'objectif de l'étude et il partagera son approche méthodologique.

L'étude devra combiner la collecte de données qualitatives et quantitatives. Pour établir les données de référence, il s'appuiera sur les entretiens avec des informateurs clés (cheffe de service et accueillante EPP d'Asmae, directeur, etc), les partenaires (Samu Social, Hôteliers), les financeurs (CAF, ARS, DRIETS, etc). Ces entretiens seront combinés à l'examen de documents clefs relatifs au secteur de la petite enfance et au projet EPP.

A minima, la consultance inclura :

- Une réunion de lancement avec Asmae ;
- Le partage du plan détaillé de la consultance, y compris le cadrage méthodologique et les outils avec l'équipe d'Asmae afin d'obtenir les commentaires et accords.

- Un examen des documents du projet EPP (sur le plan technique et financier) et du secteur de la petite enfance ;
- La réalisation d'entrevues avec les informateurs clés ;
- L'analyse des données quantitatives et qualitatives récoltées.
- L'analyse des freins potentiels et points d'attention par département aux niveaux institutionnels, opérationnels, partenariaux et financiers. Les mutualisations possibles avec le dispositif actuel.
- Un partage et une validation des premiers résultats avec le personnel d'Asmae lors d'une réunion à mi-parcours. La préparation d'un rapport d'étude, soumis à Asmae et prenant en compte les commentaires apportés

En outre, le/la consultant.e s'engage à respecter la politique de protection et de sauvegarde de l'enfant d'Asmae.

3.4. Durée estimative et livrables

Le démarrage de la consultance est souhaité à la **mi-octobre 2025**. Un découpage estimatif du nombre de jours nécessaires à la réalisation de l'étude est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Phase	Durée	Livrables
Cadrage	2 jours	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compte-rendu de la réunion de lancement ○ Note de cadrage et calendrier
Recherche	7 jours	<ul style="list-style-type: none"> ○ Comptes-rendus des entrevues réalisées ○ Présentation des premiers résultats (sous forme PPT)
Rapportage	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> ○ Projet de rapport ○ Rapport final ○ Annexes

3.5. Propriété du rapport et confidentialité

Le rapport d'étude est la propriété d'Asmae.

Le /la consultant.e est soumis.e à une obligation de confidentialité concernant toutes les informations et documents qui peuvent être portées à son attention dans l'exercice de ses fonctions. Il/elle doit protéger les renseignements recueillis et ne doit pas les utiliser pour en tirer des bénéfices de quelque sorte qu'ils soient. Toutes les données de référence doivent être retournées à Asmae.

3.6. Budget

Le budget total disponible pour la réalisation de cette étude s'élève à 10.000€ (toutes charges comprises).

3.7. Paiement

Le paiement sera réglé comme suit :

- 15 % à la remise de la note de cadrage et du calendrier
- 50 % lors de la présentation des premiers résultats
- 35 % à la remise du rapport final validé par Asmae.

Cette organisation est négociable et les consultants sont invités à faire des propositions alternatives dans leur offre financière.

3.8. Politique de Sauvegarde et de Protection de l'Enfant (PSPE) et Politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH)

Le/la consultant.e s'engage à respecter la PPE et la PSEAH d'Asmae, qui lui seront envoyés au démarrage de la prestation.

4. Compétences requises et procédures

4.1. Qualifications souhaitées

- Un diplôme de cycle supérieur dans un domaine pertinent (p. ex. Sciences sociales, politiques publiques, gestion et évaluation de projet)
- Un minimum de 5 années d'expérience dans la réalisation d'études sur des domaines similaires à la présente étude
- Une bonne compréhension de la protection de l'enfant, et plus particulièrement du secteur de la petite enfance
- Des connaissances approfondies concernant les mécanismes financiers soutenant le secteur de la petite enfance en France
- Un fort esprit d'analyse et critique, de synthèse et de très bonnes compétences rédactionnelles

4.2. Comment présenter sa candidature

Le/la candidat.e doit soumettre les documents ci-dessous au courriel : nseret@asmae.fr au plus tard le **23 septembre 2025**.

Une proposition technique (5 pages au maximum) avec :

- Une lettre de présentation
- Une note explicative avec la méthodologie proposée et un plan principal, montrant la compréhension des termes de référence et des besoins
- La liste des précédents projets de consultation les plus pertinents, y compris une description des projets et les coordonnées des personnes pour les recommandations.
- La structure de l'équipe de base (*si équipe*), les rôles, les responsabilités et le temps alloué le cas échéant

Les éléments suivants doivent être inclus en tant que pièces jointes (non inclus dans la limite de page) :

- Un curriculum Vitæ (formation et expériences)
- Un plan de travail général
- Au moins 2 échantillons de rapports des précédents projets de conseil (tous les échantillons seront tenus confidentiels) ou des liens vers des sites web où les rapports peuvent être récupérées

Une proposition financière avec le détail des coûts (frais journalier, nombre de jours de travail, les frais de transport, etc.) et tout compris dans un document séparé.

Les demandes seront considérées en tenant compte de la proposition technique (80 %) et de la proposition financière (20 %). Les demandes dépassant 20 % de l'enveloppe budgétaire prévue, ainsi que les candidatures envoyées après la date limite et/ou incomplètes ne seront pas considérées.

Les candidats retenus seront contactés pour une première réunion.